

Accords cadres et marchés fractionnés

OBJECTIFS

- Définir un marché fractionné et son utilisation
- Spécificités des marchés à bons de commande ; des marchés à tranches ; des accords-cadres
- Définir les seuils de passation d'un marché fractionné ; les clauses d'exécution et la rédaction

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences entre stagiaires et avec le formateur

PUBLIC

Personnes chargées de préparer la passation des marchés et d'en suivre les différentes étapes.

DATES :

PARIS > NOUS CONSULTER POUR LES DATES

DURÉE : 2 JOURS

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

LES PRINCIPES DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

Objectifs et définition du CMP et accord cadre

La forme des prix du marché

- Les prix unitaires - forfaitaires - mixtes - notion de marchés fractionnés
- Les marchés à bons de commande (article 77 du CMP)
- Les marchés à tranches (article 72 du CMP)

SPÉCIFICITÉS DES MARCHÉS FRACTIONNÉS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les marchés à bons de commande (article 77 du CMP)

- Définition et engagements des parties-
- Dans quels cas utiliser un marché à bons de commande ?
- Comment se gère un marché à bons de commande ?
- Quelle est la durée d'un marché à bons de commande ?

Les marchés à tranches conditionnelles (article 72 du CMP)

- Définition et engagements des parties
- Dans quels cas utiliser un marché à tranches conditionnelles ?
- Comment se gère un marché à tranches conditionnelles ?

- Quelle est la durée d'un marché à tranches conditionnelles ?

Les spécificités dans le cadre des accords cadres (art. 76 du CMP)

- Définition et engagements des parties
- Dans quels cas utiliser un accord-cadre ?
- Quelle est la durée d'un accord-cadre ?

Les marchés fractionnés et l'appréciation des seuils de procédures au regard de l'article 27 du CMP

- Les marchés à bons de commande
- Les marchés à tranches conditionnelles
- Les accords-cadres
- Les documents constitutifs du marché (art. 11 à 14)

LA GESTION FINANCIÈRE D'UN MARCHÉ FRACTIONNÉ

- Les règles générales.
- Paiement des acomptes dans le cadre des marchés à tranches ou à bon de commande
- Intérêts moratoires - versement d'une avance.(art.87) - avance « exceptionnelle» (art.88)
- Pénalités applicables

La gestion des délais dans les marchés fractionnés

- Généralités - Spécificités des travaux

La gestion de la sous-traitance dans les marchés fractionnés

- Définition - . Objectifs de la loi du 31/12/1975
- Modalités de déclaration
- Apports de la loi MURCEF du 11/12/2001 - Cas de la sous-traitance

Les garanties financières des marchés publics

- La cession de créance ou le nantissement (art. 106 à 110 du CMP)
- La retenue de garantie et la garantie à première demande (art.101 à 103)
- La garantie à première demande (art.101 à 103)
- Caution personnelle et solidaire

Les modifications d'exécution dans les marchés publics

- Les avenants - les décisions de poursuivre

LA RÉCEPTION DES MARCHÉS PUBLICS ET LES DÉLAIS DE GARANTIE

Les opérations de réception dans les marchés publics

LA RÉDACTION D'UN MARCHÉ FRACTIONNÉ

La réception d'un marché de prestations intellectuelles